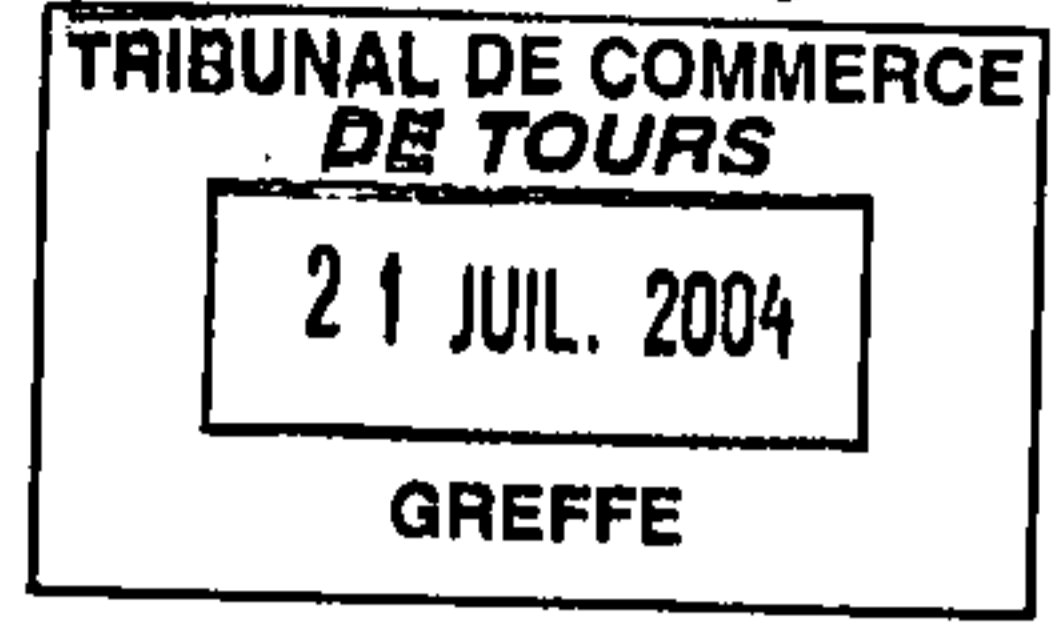


97 B6 36



**SARL 14 SEPTEMBRE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 7 622,45 euros**  
**Siège social : 39 rue des Granges Galand**  
**37550 SAINT AVERTIN**  
**413 958 646 RCS TOURS**

**2004 - 03686**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2004**

L'an deux mille quatre, et le premier juillet, à onze heures, les associés se sont réunis au siège social, 39 rue des Granges Galand 37550 SAINT AVERTIN, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence.

Sont présents :

- Madame de BEAUSSIER Servane,  
représentant cent vingt cinq parts en pleine propriété,  
ci ..... 125 parts
- Monsieur DENIZE Laurent,  
représentant trois cent soixante quinze parts en pleine propriété,  
ci ..... 375 parts

Total des parts présentes : 500 parts en pleine propriété sur les 500 parts composant le capital social.

Madame de BEAUSSIER Servane préside la séance en qualité de Gérante associée.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Gérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

SdB

LD

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prenant acte de la démission de Madame de BEAUSSIER Servane de ses fonctions de Gérante notifiée le 1<sup>er</sup> juillet 2004 à chacun des associés, décide de nommer en qualité de nouveau Gérant :

Monsieur Laurent DENIZE, demeurant chez Brigitte GARCIN, 41 rue du Colysée, 75008 PARIS pour une durée indéterminée.

Monsieur Laurent DENIZE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement le Gérant, Monsieur Laurent DENIZE, aura droit, en rémunération de ses fonctions, à une somme fixe mensuelle de 4 000,00 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

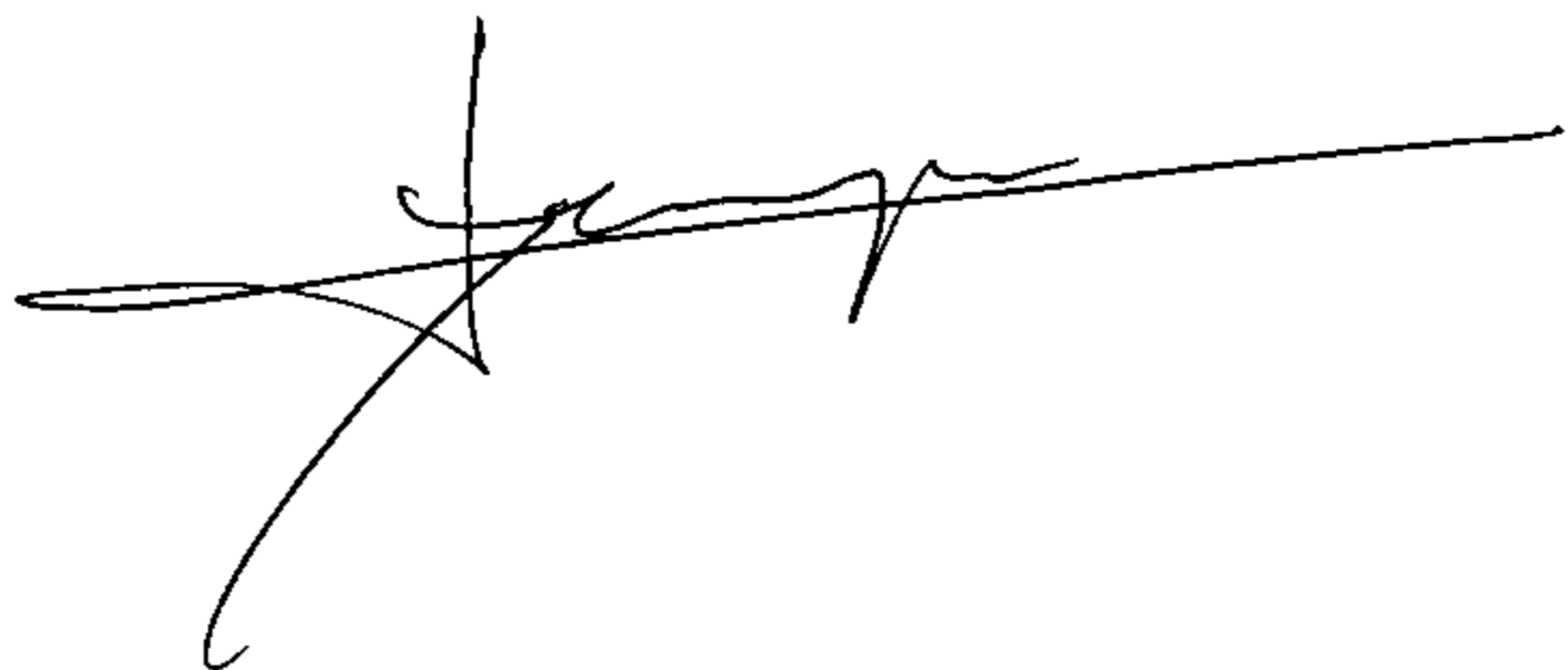
L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a smaller '7'.A handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive name with a long horizontal stroke extending to the right.